

2018- DYSLEXIES ET DYSORTHOGRAPHIES DEVELOPPEMENTALES : Vers un diagnostic argumenté

FORMATION DE :
Laurence LAUNAY, Orthophoniste

NOVOTEL METZ HAUCONCOURT, Route de Hauconcourt 57280 MAIZIERES-LES-METZ

Le 23/04/2018 de 9:00 à 12:30 et de 14:00 à 17:30

Le 24/04/2018 de 9:00 à 12:30 et de 14:00 à 17:30

Le 25/04/2018 de 9:00 à 12:30 et de 14:00 à 17:30

CADRE DE LA FORMATION

Objectifs pédagogiques de la formation :

Contexte:

Les causes menant à des difficultés de lecture et d'orthographe sont multiples : sociales, pédagogiques, émotionnelles, motivationnelles, neurologiques... Il est impossible d'identifier avec certitude le poids relatif des différentes causes. Se pose, cependant, pour les orthophonistes, la question du diagnostic différentiel entre simple retard de lecture et dyslexie. L'absence d'outils permettant d'objectiver le déficit neurobiologique ou génétique et d'avérer un trouble phonologique ou visuo-attentionnel, nous conduit à une démarche clinique. Ainsi, le diagnostic de dyslexie ne peut être posé avec certitude. Une méthodologie de l'évaluation de la dyslexie et de la dysorthographe pour conduire à un diagnostic argumenté est proposée lors de cette formation.

Cette formation constitue le premier volet d'un cycle de deux sessions.

Objectifs de la formation :

Acquérir la méthodologie de l'évaluation de la dyslexie et de la dysorthographe pour conduire à un diagnostic argumenté.

- Connaître l'arbre décisionnel pour guider le clinicien dans le choix des épreuves toujours en lien avec les hypothèses émises lors de l'anamnèse.
- Mener une anamnèse pour faire émerger des hypothèses cliniques.
- Posséder une bonne connaissance du WISC IV afin de faire des liens avec le bilan orthophonique.
- Rédiger la conclusion du compte-rendu orthophonique.

Moyens d'encadrement, pédagogiques et techniques :

Moyen d'encadrement :

Une représentante de SOLFormation sera présente : Sara Bragard-Reichling, Orthophoniste (sara.bragard@gmail.com - 03 87 55 94 34, 10 rue des Martyrs de la résistance, 57950 Montigny-Lès-Metz) Elle

sera chargée des relations avec les stagiaires et pourra être contactée pour toute demande de renseignements concernant ce stage.

Moyen pédagogique :

- Apports théoriques par la méthode de l'exposé, diaporamas, photocopies
- Power Point
- Etude de cas avec support audio et mise en groupe pour réflexion
- Ateliers pratiques : jeux de rôle
- Questionnaire auquel les participants répondent chez eux chaque soir qui suit une journée de formation et correction collective le lendemain matin.

Supports techniques:

- Vidéo-projection
- Supports écrits
- Films Vidéos

Moyens permettant de suivre l'exécution de la formation :

Une liste d'émargement sera signée au début de chaque demi-journée.

Une feuille d'émargement sera signée à chaque demi-journée.

Moyens permettant d'apprécier les résultats de la formation :

Modalité d'évaluation de la formation : un questionnaire de satisfaction sera fourni aux participants à la fin des 3 jours en présentiel. Ce questionnaire concerne tous les stagiaires.

Modalité d'évaluation des acquis des connaissances: un questionnaire sera remis aux participants à la fin des 3 jours en présentiel. Il permettra d'évaluer les connaissances acquises. Ce questionnaire concerne tous les stagiaires.

A l'issue de l'action de formation, une attestation de fin de formation sera délivrée au stagiaire. Le suivi de la formation ne donne pas lieu à délivrance de diplôme, certificat ou de tout autre document la sanctionnant.

Public concerné par l'action de formation : Orthophoniste.

PROGRAMME DE LA FORMATION

DYSLEXIE ET DYSORTHOGRAPHIE DEVELOPPEMENTALES - le 23/04/2018, 1ère 1/2 journée de 9:00 à 12:30 :

- Tour de table et présentation de la formatrice et du programme
- Réflexion sur la notion de dyslexie : définition, critères positifs et négatifs, diagnostic différentiel avec le retard de lecture. Elaboration d'un schéma pour aider le diagnostic. Explication de la dyslexie à l'enfant ou/et ses proches.

FORMATION SOLFormation

DYSLEXIE ET DYSORTHOGRAPHIE DEVELOPPEMENTALES - le 23/04/2018, 2nde $\frac{1}{2}$ journée de 14:00 à 17:30 :

- Troubles comorbides possibles : Trouble déficitaire de l'attention / syndrome dys-exécutif, Haut potentiel. Comment explique-t-on ces 2 comorbidités possibles au patient ?
- Historique autour de la notion de la dyslexie
- Limites du modèle à 2 voies

DYSLEXIE ET DYSORTHOGRAPHIE DEVELOPPEMENTALES - le 24/04/2018, 1ère $\frac{1}{2}$ journée de 9:00 à 12:30 :

- Evaluation de l'identification des mots
- Evaluation d'Enora à travers toutes les épreuves qui vont être exposées

DYSLEXIE ET DYSORTHOGRAPHIE DEVELOPPEMENTALES - le 24/04/2018, 2nde $\frac{1}{2}$ journée de 14:00 à 17:30 :

- Evaluation de l'orthographe
- Evaluation du trouble phonologique : définition du trouble phonologique ? explication au patient.
- Suite de l'évaluation du trouble phonologique : les épreuves

DYSLEXIE ET DYSORTHOGRAPHIE DEVELOPPEMENTALES - le 25/04/2018, 1ère $\frac{1}{2}$ journée de 9:00 à 12:30 :

- Evaluation du trouble visuo-attentionnel : définition et explication au patient
- Suite du trouble visuo-attentionnel : les épreuves
- Rédiger la conclusion d'un compte rendu : atelier

DYSLEXIE ET DYSORTHOGRAPHIE DEVELOPPEMENTALES - le 25/04/2018, 2nde $\frac{1}{2}$ journée de 14:00 à 17:30 :

- Comment interpréter le WISC IV en tant qu'orthophoniste ? Quels renseignements en tirer pour alimenter notre évaluation ?
- Anamnèse

FIN

INFORMATIONS PRATIQUES

Durée de la formation : 21 heures.

Coût de la formation : 600,00 euros TTC.

Participants : 25

Lieu(x) de la formation : NOVOTEL METZ HAUCONCOURT, Route de Hauconcourt 57280 MAIZIERES-LES-METZ

INSCRIPTION

Tous les professionnels doivent être inscrits auprès de SOLFormation.

Professionnels salariés :

Le professionnel salarié peut se préinscrire auprès de SOLFormation, cette inscription devra être confirmée par son employeur.

L'employeur inscrit le professionnel salarié à la formation et règle à SOLFormation le coût de la formation.

Une convention sera adressée à l'employeur qu'il devra signer et renvoyer à SOLFormation.

Professionnels libéraux :

Le professionnel s'inscrit à la formation et règle à SOLFormation le coût de la formation.

Une convention sera adressée au professionnel, qu'il devra signer et renvoyer à SOLFormation.